

AB
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €uros
Siège social : 16 BOULEVARD VAUBAN
59800 LILLE
501 039 002 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 5 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le cinq novembre,
A neuf heures,

La Société A7B, société de droit belge, ayant son siège social 32 Allée Saint-Elleuthère 7522 TOURNAI, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés belge sous le numéro 0641.748.535, représentée par Monsieur Alexis BLOMME en sa qualité de représentant légal,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 €uros composant le capital social de la Société AB,

Associée Unique de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 16 BOULEVARD VAUBAN, 59800 LILLE au 157 rue GAMBETTA, 59 000 LILLE à compter du 5 novembre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **157 rue GAMBETTA, 59 000 LILLE.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Paraphe


DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société A7B
Alexis BLOMME

Signé par :

BE20961FBCE04B1...